Image not found or type unknown

stationnement abusif voisin

Par **LITVOI**, le **28/02/2013** à **13:15**

nous habitons un lotissement depuis presque 20 ans. Pas de problème jusqu'à ce jour, mais nos nouveaux voisins sont invivables. Pour avoir la paix nous n'avons rien dit, mais notre pavillon est inséré entre deux voisins ont un qui est très gentil.En largeur nous avons simplement la place d'entrer la voiture.
nous sommes en angle droit avec ce voisin. Nous devons longer sa haie pour entrer. Il a obtenu un permis pour ouvrir un portail juste à l'entrée du notre et pour avoir la paix nous n'avons pas voulu passer au tribunal.A quelle distance doit-il être de notre entrée (surtout pour se garer) car celà nous oblige à faire des manoeuvres pour entrer

merci de vos conseils

Par **janus2fr**, le **28/02/2013** à **13:45**

Bonjour,
Difficile de bien comprendre la situation, ne pourriez-vous faire un croquis ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés